

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N° DN40

présenté par

M. Rancoule, M. Berteloot, M. Boccaletti, M. Jacobelli, Mme Colombier, M. Girard,
Mme Martinez, M. Gonzalez, M. Taverne, Mme Galzy et M. Giletti

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 45, après le mot :

« couche »,

insérer les mots :

« , le développement de systèmes de contremesures ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter les systèmes de contremesures pour renforcer à court terme de la défense surface-air.

Face à l'augmentation globale de l'intelligence des missiles, les systèmes de contremesures doivent également se perfectionner pour continuer de les contrer. Les évolutions privilégient des systèmes de protection multi-couches, alliant plusieurs types de masquage-leurrage : alliées au placement retardé de quelques millisecondes de leurres spectraux (à LED ou pyrotechniques), le brouillage, les leurres multi-spot, les flashes et le masquage, sont autant de technologies susceptibles de perturber le missile et donc de renforcer l'auto-défense des plateformes.

Cet amendement s'inscrit dans la volonté de reprendre les propositions du rapport n°856 des députés Rancoule et Bru sur les stocks de munitions et plus spécifiquement la proposition n°3 consistant à favoriser le panachage des munitions dans la remontée en puissance des stocks.